



HAL
open science

Prince, seigneurs et Église à la fin du Moyen Âge Les enjeux de pouvoir autour du prieuré de Saint-Martin-de-Miséral (XIIIe-XVe siècles)

Anne Lemonde

► **To cite this version:**

Anne Lemonde. Prince, seigneurs et Église à la fin du Moyen Âge Les enjeux de pouvoir autour du prieuré de Saint-Martin-de-Miséral (XIIIe-XVe siècles). *La Pierre et l'écrit : Évocations / Patrimoines de l'Isère : environnement, culture, histoire*, 2015, 26, pp.57-86. hal-01923410

HAL Id: hal-01923410

<https://hal.science/hal-01923410>

Submitted on 15 Nov 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Prince, seigneurs et Église à la fin du Moyen Âge

Les enjeux de pouvoir autour du prieuré de Saint-Martin-de-Miséral (xiii^e-xv^e siècles)

Anne Lemonde

Le prieuré de Saint-Martin-de-Miséral s'est vu intégré par son principal historien dans cette catégorie vaste et fourre-tout des établissements réguliers en crise au temps du Grand Schisme, de ces lieux où se serait lue plus qu'ailleurs encore l'ardente nécessité d'une réforme de l'Église. Un tel jugement revient à envisager la vie monastique et canoniale qui s'y épanouissait (ou pas...) comme un phénomène historique fondamentalement hérité de temps révolus, ceux de l'efflorescence grégorienne. Après la phase de l'expansion et du dynamisme, serait ainsi inmanquablement advenue celle du tarissement des donations, donc des difficultés économiques et du relâchement de la discipline¹... Or il s'agit là d'un jugement qui se fonde sur une documentation particulièrement disparate et surtout différant de nature d'une période à l'autre : après les actes de fondation(s), de délimitations et d'échanges qui offrent un point de vue plutôt englobant sur les xiii^e-xiii^e siècles, deux procès et une série de comptes de la fin du xiv^e siècle jettent une lumière très vive mais très ponctuelle sur la fin du Moyen Âge² ; en outre, si la première série de textes colore de dynamisme le prieuré et son ordre, la seconde le présente sous un jour bien plus sombre. Il y a là un indéniable effet de source.

1. C'est en ces termes que s'exprime Emmanuel Pilot de Thorey, *Les prieurés de l'ancien diocèse de Grenoble compris dans les limites du Dauphiné*, coll. du *Bulletin de la société de statistiques de l'Isère*, 3^e série, T. XII, 1884. Désormais Pilot de Thorey, *prieurés...* Voir en particulier, sur la question de la décadence, p. 281 : il évoque « le dérèglement de la discipline des chanoines » à la fin du xiv^e siècle. Pierrette Paravy, en revanche, envisage une plus grande continuité entre les temps grégoriens et ceux qui sont abordés ici : voir *De la continuité romaine à la réforme en Dauphiné*, Rome, 1994, en particulier le vol. 1 p. 58 (pour une étude des effectifs martinien) et p. 78 sur la prégnance de l'héritage grégorien dans le diocèse de Grenoble.
2. Les deux procès sont conservés aux archives départementales de l'Isère (désormais AD 38), B 4268 pour celui de 1389 et B 4286 pour celui de 1389-92. La comptabilité de Saint-Martin est étudiée dans ce volume par René Verdier.

Certes, nous ne tomberons pas ici dans l'ultra-critique en niant que soient révélatrices de graves dysfonctionnements les deux pièces de procès de 1389 et 1392 qui dénoncent les frasques sexuelles de quatre chanoines, leurs abus de seigneurs tyranniques sur les populations environnantes ainsi que les crimes des plus dépravés d'entre eux. Mais nous réservons l'analyse de détail de ces deux extraits d'enquête exceptionnels à une étude à venir dont la démarche imitera celle de René Verdier qui a, dans ce volume, focalisé son attention sur la comptabilité du prieuré pour elle-même: ces pièces d'archives constituent un *unicum* dans l'histoire de Saint-Martin; comme telles, elles signalent bien une crise... Mais rien ne dit qu'il n'y en eut pas d'autres, tout aussi graves! En fait, pour comprendre ce qui s'est joué à la cour du gouverneur delphinal et à celle de l'official de Grenoble, l'historien ne peut s'abstenir de mettre ces documents en regard d'autres enquêtes de même type. Or il se trouve que, si les archives de Saint-Martin n'ont conservé que ces deux seuls extraits de procédures, celles de la principauté delphinale sont riches de documents de cette nature et qui concernent un arc chronologique large englobant les années où eurent lieu les procès du prieuré³. Et dans ces conditions, si ces sources seront à n'en point douter très riches d'enseignement sur les chanoines de la fin du XIV^e siècle, elles nous en apprendront encore beaucoup plus sur les témoins qui déposèrent en nombre dans la plus belle tradition inquisitoire. En revanche, elles ne constitueront pas un appui solide, sauf marginalement, à la compréhension du phénomène que nous souhaiterions contribuer à éclairer ici et qui est celui de l'étonnante pérennité de nombre d'ordres de chanoines réguliers, bien au-delà de ce que l'historiographie a retenu comme étant leur âge d'or (*grosso modo* les XI^e-XIII^e siècles)⁴, et bien au-delà de la réforme protestante même, puisque la plupart vécurent et survécurent jusqu'au XVII^e siècle au moins. De cette pérennité, l'ordre de Saint-Martin nous paraît témoigner de manière assez paradigmatique, plus encore que nous ne saurons le dire ici puisque le champ de l'analyse sera ici limité aux deux siècles et demi qui précéderont la date de 1480, date à laquelle les frères des ducs de Savoie eux-mêmes devinrent prieurs de Miséré.

Qui plus est, le contraste historiographique est grand entre, d'un côté, le peu d'intérêt suscité par ce type d'ordre religieux à l'issue de deux à trois siècles d'existence et, d'un autre côté, le foisonnement des études ayant pris pour objet les chanoines séculiers ou la vie régulière monastique ou mendicante. On le sait, l'histoire récente

-
3. Nous pensons notamment aux enquêtes réformatrices d'une part, qui prirent forme sous les deux derniers dauphins de la Troisième Race, entre 1323 et 1339 et d'autre part à toutes les enquêtes qui aboutirent aux Révisions de feux entre 1380 et 1479. Sur cette question de l'enquête en Dauphiné, spécialement bien documentée, nous préparons actuellement une synthèse.
 4. Sur le temps de l'âge d'or des ordres de chanoines réguliers, voir Michel Parisse (dir.), *Les chanoines réguliers. Émergence et expansion (XI^e-XIII^e siècles)*, Saint-Étienne, 2009.

des chapitres cathédraux fut même le lieu heuristique d'un renouveau d'une véritable sociologie de l'institution à la fin du Moyen Âge⁵, tandis que le monachisme tardomédiéval a connu un complet *aggiornamento* historiographique qui a beaucoup avancé dans le temps et surtout nuancé le déclin dont on pensait jusque-là qu'il était irrémédiablement frappé⁶. Un tel contraste se retrouve aussi dans l'engouement que nourrissent les historiens pour les ordres Mendiants, dont la vitalité à la fin du Moyen Âge n'avait cependant jamais fait aucun doute. Sans doute la réclusion, tout comme l'évangélisme, comportent-ils des prolongements dans le monde actuel qui ont pu attiser l'intérêt que les historiens leur ont porté. La proximité des chanoines séculiers avec le pouvoir, royal, princier ou pontifical et bien sûr épiscopal, l'organisation en système des mécanismes de la collation aux bénéfices, tout cela a fait des chapitres cathédraux un univers fascinant, à la charnière de plusieurs univers institutionnels... En revanche, il faut bien avouer que l'univers des chanoines réguliers nous est devenu parfaitement étranger, sans accéder pour autant au rang d'un exotisme qui nous le rendrait fascinant. Une fois passé cet âge d'or de l'efflorescence, l'image de ces religieux oscille donc entre, au pire, la décadence, et au mieux, les exhalaisons de naphthaline des surplis des gras chanoines de province balzaciens, dont l'ombre se projette jusqu'en plein XIV^e siècle!

Ce désintérêt persistant pour les chanoines réguliers paraît cependant battu en brèche par quelques études très récentes⁷. C'est dans ce cadre que cet article souhaiterait

5. À la suite des travaux d'Hélène Millet sur *Les chanoines du chapitre cathédral de Laon*, Rome, 1985. Nous pensons bien sûr aux nombreux programmes de recherche qui ont suivi cette publication majeure mais aussi aux recherches individuelles conduites sur ce modèle, en particulier à la très riche série des *Fasti ecclesiae Gallicanae. 1200-1500*, Brepols, 1996-2012, qui réalisent la prosopographie des évêques et des chanoines prébendés des chapitres cathédraux. À ce jour, 13 évêchés ont été traités. Les chanoines faisant œuvre de charité font néanmoins exception : voir notamment, pour notre région, les travaux de Daniel Le Blevet, *La part du pauvre. L'assistance dans les pays du Bas-Rhône du XI^e au milieu du XV^e siècle*, Rome, 2000 ou bien ceux d'Adalbert Mischlewski, *Un ordre hospitalier au Moyen Âge, les chanoines réguliers de Saint-Antoine en Viennois*, Grenoble, 1995.
6. Voir en particulier les travaux sur la Chaise-Dieu, avec la thèse de Pierre-René Gaussin, *L'Abbaye de la Chaise-Dieu (1043-1518). L'abbaye en Auvergne et son rayonnement dans la chrétienté*, Paris, 1962 ou, plus récemment, au sujet de Cluny, Denyse Riche, *L'ordre de Cluny à la fin du Moyen Âge. Le « vieux pays clunisien ». XIII^e-XV^e siècle*, Saint-Étienne, 2000. Sur Cîteaux, Pierrette Paravy (préface) et Marcel Pacaut (introduction), *Unanimité et diversité cisterciennes. Filiations, réseaux, relectures du XI^e au XVII^e siècle*, Actes du 4^e colloque international du CERCOR (Dijon 23-25 septembre 1998), Saint-Étienne, 2000. Paulette L'Hermite-Leclercq, *Le monachisme féminin dans la société de son temps. Le monastère de la Celle (XI^e-début XV^e siècle)*, Paris, 1989.
7. Anne Massoni conduit actuellement une réflexion au sujet des chanoines de manière plus générale; la publication de son mémoire d'habilitation devrait nous en apprendre beaucoup sur le sujet. Elle a d'ores et déjà dirigé un volume sur la question : *Collégiales et chanoines dans le centre de la France du Moyen Âge à la Révolution (ancienne province ecclésiastique de Bourges)*, Limoges, 2010. Voir également sa thèse *La collégiale de Saint-Germain l'Auxerrois de Paris (1380-1510)*, Limoges, 2009.

s'inscrire. Et la tâche est en outre grandement facilitée par les acquis majeurs de l'historiographie religieuse dans la région : cette étude n'a d'autre prétention que d'ajouter une pièce un peu marginale à un ensemble fort bien connu⁸. Il faut en préciser l'angle d'approche, qui s'inspirera des problématiques renouvelées de l'histoire des ordres canoniaux à la période précédente, mais tenant aussi compte des spécificités sociales et politiques de la fin du Moyen Âge, spécificités qui caractérisent également les fonds documentaires hérités de cette période. C'est ainsi seulement que l'on pourra prétendre comprendre tant soit peu ce que ces hommes (et pas seulement les ecclésiastiques) ont fait de cet héritage prestigieux ; espérer saisir, de la sorte, la « fonction sociale » que remplit alors ce prieuré. Celle-ci s'est évidemment transformée au fil du temps : il importe de dire en quoi et dans quelle mesure, en renonçant à verser dans ce moralisme désuet qui traque partout la décadence.

L'évolution du statut juridique du prieuré de Saint-Martin-de-Miséral et ses conséquences

Plutôt que de décadence, c'est bien de continuité qu'il convient d'abord de parler, au moins sur le plan du statut juridique du prieuré. Sous la plume de Noëlle Deflou-Leca, le prieuré de Saint-Martin-de-Miséral nous est apparu comme l'établissement par excellence de l'épiscopat réformé du XIII^e siècle. Sa puissance et son rayonnement sont l'œuvre de saint Hugues : hormis quelques ajustements rendus nécessaires par les progrès des administrations seigneuriales et delphinale, Saint-Martin demeure, au XIII^e siècle, un établissement et un ordre épiscopal. Or telle est encore, selon nous, la situation au XV^e siècle et même encore après. En 1222, puis régulièrement au fil de très nombreuses « confirmations », le dauphin eut beau prendre sous sa sauvegarde cette maison, dans des termes assez proches et au même moment, notamment, que la prévôté d'Oulx, le fait que l'évêque détint le titre d'abbé de Saint-Martin maintint envers et contre tout un lien congénital entre les deux institutions⁹. L'avènement des dauphins Valois en 1349 n'y changea rien, eux qui pourtant eurent tant de difficultés à s'accommoder de l'hommage dû en ces terres par le prince à tous les détenteurs de l'épiscopat, cet héritage de l'âge

8. Grâce à l'œuvre de Laurette Paravy : *De la chrétienté romaine à la réforme en Dauphiné...*, *op. cit.*

9. Le premier acte de protection delphinale date de 1222. Pilot de Thorey, *Prieurés...* p. 277. À Oulx il ne s'agit pas de sauvegarde mais d'exemptions successives (la première date du 6 juillet 1223 : l'acte est mentionné en plusieurs lieux, voir U. Chevalier, *Regeste dauphinois ou répertoire chronologique et analytique des documents imprimés et manuscrits relatifs au Dauphiné, des origines chrétiennes à l'année 1349*, T. 2, Valence, 1913, acte n° 6696 (désormais *Regeste dauphinois...*)).

classique au cours duquel tous les évêques du royaume d'Arles avaient obtenu de l'empereur la ferme confirmation de leur *superioritas* sur les princes laïques¹⁰. Le coup de force de Louis II, qui retourna la situation vassalique des évêques dauphinois en un tournemain, ne remit nullement en question le statut abbatial de l'évêque de Grenoble qui résista d'ailleurs parfaitement à la tourmente de la réforme protestante. Au XVII^e siècle, sans solution de continuité, le cardinal Le Camus parvenu à la tête du diocèse arborait encore fièrement ce titre dans l'énoncé solennel de son statut¹¹; et dans ces conditions, il n'est guère étonnant que nul ne lui ait contesté le droit de transformer, *motu proprio*, le prieuré en séminaire, signant ainsi du jour au lendemain la fin d'une existence qui avait duré plus de cinq siècles et demi! En tout cas, peut-être dès avant le XIV^e siècle, la régularité de Saint-Martin paraît être passée par pertes et profits, un point que seule la prosopographie puis l'étude du procès permettront de préciser.

L'importance que revêtit cette maison pour l'évêque (~~dont la propre situation était très complexe et évolua de manière mouvementée au fil des siècles~~¹²) ne paraît pas en avoir été affectée. Certes, comme dans toutes les cités de la région, les traités de pariage successifs contractés avec le prince normalisèrent quelque peu une situation juridique aberrante, dans laquelle le vassal était infiniment plus puissant que son seigneur. En ce sens d'ailleurs, le retournement des hommages auquel procéda Louis II en 1452 dans toute la principauté ne fit que parachever un processus pluriséculaire. Cependant, à Grenoble comme ailleurs, accords, compromis et parriages ne firent que rythmer les incessantes chicanes du quotidien d'une administration conjointe. Ce n'était sans doute pas là le plus problématique: d'une certaine manière, par le fait même qu'elle se retrouvait partout soulevée dans les mêmes termes et sans s'atténuer réellement au fil des générations, la difficulté de la cogestion du prince et des évêques s'inscrivait dans une forme de tradition, dans laquelle la langue, les arguments et les postures étaient parfaitement rodés et mis en scène de manière quasi ritualisée¹³. Mais les enjeux grenoblois allaient certainement bien au-delà de ce que l'on pourrait appeler un habitus juridique.

10. Concernant les évêques de Grenoble et du Dauphiné, les travaux de Pierrette Paravy constituent la référence essentielle, notamment *De la christianité romaine à la réforme en Dauphiné*, *op. cit.* Sur l'hommage, voir le vol. 1, *passim* (références au dauphin Louis II).
11. Frappant, notamment, l'intitulé de l'inventaire des titres de l'évêché de Grenoble, établi par Le Camus en 1672, qui se présente ainsi: «Inventaire général fait à la réquisition de messire Estienne Le Camus, evesque et prince de Grenoble, abbé de Saint Martin de Miséré, doyen du doyenné de Savoye, uny a perpétuité a son evesché, seigneur d'Herbeys...» (ADI, Inv. 1871/2).
12. Nous ne faisons ici que résumer les travaux de Pierrette Paravy, *De la christianité romaine à la réforme...*, *op. cit.*
13. Voir à ce sujet nos propres travaux, Anne Lemonde, en particulier *Le temps des libertés en Dauphiné. L'intégration d'une principauté à la Couronne de France*, Grenoble, 2002.

Leur importance tenait à cette double spécificité d'un évêché dont le territoire diocésain était scindé en deux entre les ennemis héréditaires savoyard et delphinal, tandis que sa cité avait été élue capitale par le second d'entre eux.

Noëlle Deflou-Leca a pu montrer à quel point l'essaimage de l'ordre de Saint-Martin dans le décanat de Savoie avait été l'un des fers de lance de l'enracinement territorial épiscopal dans une zone stratégique. Entre 1282 et 1355, dans un contexte de guerre quasi-permanente entre le comte et le dauphin, cet enracinement avait de fortes chances de devenir un enjeu géopolitique majeur. Pour peu que, par ailleurs, le dauphin parvienne à surmonter les dissensions inhérentes à la co-seigneurie avec l'évêque, il pourrait bénéficier là de précieux relais à sa puissance en territoire ennemi. Et cela d'autant plus que, tant que la guerre fit rage entre les deux princes, le doyen de Savoie disposa de fait d'une très grande autonomie qui se mua même à la fin du XIII^e siècle en une véritable allégeance au Savoyard¹⁴. Parsemé de châtelainies du domaine princier parmi lesquelles, non des moindres, se trouvaient les villes de Chambéry et Montmélian, criblé également de seigneuries fermement arrimées à l'obédience savoyarde, le décanat échappait en fait largement à l'emprise épiscopale. Il n'aurait même été qu'une survivance dépourvue d'intérêt stratégique sans les seigneuries canoniales martiniennes qui, elles, étaient soumises à l'évêque avec un statut proche de l'extra-territorialité. Tout au long du XIII^e siècle, à Saint-Pierre d'Entremont comme à Bassens ou Bissy, la seconde vague des acquisitions de l'ordre canonial, au plus fort de la guerre delphino-savoyarde, avait le but évident, qui se lit fort bien sur la carte établie par Noëlle Deflou-Leca¹⁵ de compléter le fil du chapelet de ces avant-postes delphinaux en pleine terre savoyarde disposés le plus avant possible, le long de la frontière diocésaine. Pour stratégique que fût leur position, ces dépendances de Saint-Martin ne constituaient évidemment pas des relais militaires à la puissance delphinale ; tout au plus, peut-être, des points de départ d'opérations d'espionnage et certainement, toujours, une présence vigilante en plein cœur du comté, offrant aussi à l'évêque la possibilité d'être hébergé, en toute sécurité, dans une zone pour le moins hostile... Surtout, quand le temps des négociations entre les princes advenait, régulièrement, alors les prieurs de l'ordre se trouvaient toujours en première ligne¹⁶ : en somme, des arbitres partisans mais tout de même acceptables pour les Savoyards.

Faut-il aller jusqu'à considérer qu'il y avait là comme une certaine spécialisation du Dauphinois Saint-Martin ès-affaires savoyardes, ainsi que le prouverait son

14. Sur le décanat, là encore, les travaux de Pierrette Paravy constituent la référence essentielle, *De la chrétienté romaine...*, vol. 1, p. 70-76.

15. Voir dans ce volume p. XXX

16. En particulier le prieur de Villard-Benoît au début du XIV^e siècle, ainsi que le montre le recensement de ses interventions, établi à l'aide du *Regeste dauphinois*, T. III.

implantation de plus en plus resserrée (à l'exception des deux prieurés méridionaux de Lans et Champagnier) à la fin du XIII^e siècle en Grésivaudan et Combe de Savoie? Au même moment, la collégiale d'Oulx paraît avoir joué un rôle similaire Outre-Mont, comme enclave extra-territoriale experte dans la négociation d'une *pax delphinalia*¹⁷. Delphinale autant que Saint-Martin était épiscopale, située en Dauphiné mais aux marges du diocèse de Turin alors même que la cité et l'essentiel de ce diocèse étaient aux mains des Savoyards, Oulx présente certes, comme en un miroir imparfait, une situation institutionnelle presque inverse de celle de Miséré. Néanmoins, en pratique, les fonctions de ces deux ordres semblent avoir été très semblables. À côté de leurs missions pastorales bien connues, et ceci encore à la fin du Moyen Âge, les chanoines de l'un comme de l'autre établissement semblent bien avoir joué, de conserve, un rôle crypto-diplomatique de première importance. Cependant, avec l'entrée du Dauphiné dans l'orbe française entre 1343 et 1349 et le traité de Paris qui s'ensuivit en 1355, une nouvelle ère géopolitique s'ouvrit qui rendit totalement caduque ce type d'activité. Cette ère, c'est celle d'une intromission beaucoup plus directe du roi de France dans les affaires delphino-savoyardes, accélérée et payée au prix fort par les Valois après 1346, eux pour qui l'enjeu vital, à ce moment-là, était bien la victoire contre les Anglo-Navarrais¹⁸. Pour ce qui nous concerne, la première conséquence, structurelle, fut une mutation de la diplomatie savoyarde et delphinale qui se vit ainsi littéralement absorbée par les intérêts français: désormais, les affaires ne se négocieraient plus jamais à Villard-Benoît, à Oulx ou Bassens mais à Avignon ou à Paris... Et les chanoines n'en seraient, comme tels, évidemment plus partie prenante. La seconde conséquence, conjoncturelle celle-ci, fut aussi la paix durable qui s'installa désormais entre Grenoble et Chambéry: concrètement le doyen, très autonome, se vit remplacer par un archiprêtre qui rejoignit le giron épiscopal¹⁹. Le prieuré de Saint-Martin et ses dépendances avaient ainsi perdu leur rôle si stratégique.

Tels sont les enjeux liés aux anomalies du territoire diocésain. Leur degré d'interférence avec les élections épiscopales grenobloises demeure très difficile à mesurer... Néanmoins, bien plus qu'ailleurs, et par-delà les chicanes de la co-seigneurie, les dauphins ont naturellement eu à cœur de cultiver une alliance sans faille avec les évêques, du moins tant que dura la guerre et même un peu au-delà²⁰. De fait, à

17. Enquête similaire conduite à partir du *Regeste dauphinois*.

18. Nous avons étudié cette question en détail dans *Le temps des libertés en Dauphiné...*, *op. cit.*, chapitres 1 et 2.

19. Ainsi que le rappelle bien Pierrette Paravy, *ibid.*

20. Là encore, nous ne faisons que résumer le propos de Pierrette Paravy, *De la chrétienté romaine à la réforme...*, *op. cit.*, 1^e partie, chapitre II ainsi que ce que nous avons pu développer dans notre ouvrage, *Le temps des libertés...*, *op. cit.*, chapitres 2 et 3.

partir du dauphin Humbert I^{er}, ne sont élus au siège grenoblois que de proches conseillers du prince, d'abord membres de la famille de Royn, puis de Chissé. Ce n'est qu'à partir de 1372 que cette entente profonde vacilla, avant de voler en éclat en 1379. Difficile à considérer comme le fruit empoisonné de la paix delphino-savojarde, cette dégradation n'aurait cependant pas été possible sans elle. Il n'empêche qu'elle se produisit, et qu'elle eut de grandes conséquences pour l'ordre de Saint-Martin-de-Misé. Rappelons-en les grandes lignes. Le désaccord était de nature politique et il était très profond : en fait, l'évêque Rodolphe de Chissé avait pris la tête d'une véritable fronde, rassemblant toutes les grandes figures de l'aristocratie accompagnées de quelques grands juristes qui, avec lui, jusque-là, constituaient le cœur du gouvernement delphinal. Brutalement mis à pied par la radicale réforme du conseil qui avait été décidée depuis Paris, ces hommes n'acceptèrent pas d'être ainsi relégués au profit de nouveaux venus, juristes ou comptables, qui étaient clairement missionnés pour transformer les institutions du tout au tout, selon un modèle élaboré dans les milieux Marmouset en activité à la cour. Il fallut plus d'une dizaine d'années pour que le conflit s'apaise : en 1389, l'institution de véritables états de la principauté, offrit finalement une tribune politique acceptable à ceux qui ne faisaient désormais plus partie du gouvernement proprement dit. L'évêque y figura bien sûr aux toutes premières loges, en la personne d'Aimon de Chissé, cousin de Rodolphe, nouvellement élu après l'intermède qu'avait représenté l'épiscopat de son cousin François de Conzié qui ne résida que les trois premières années de son épiscopat sur place. La tension resta vive, cependant, et il fallut plusieurs mois au nouveau gouverneur, Jacques de Montmaur, pour accepter de prêter hommage à Aimon, en mars 1393.

Un mois plus tôt, en février 1393, ce dernier avait pris la décision d'unir le prieuré de Saint-Martin-de-Misé à la prévôté de Montjoux, une décision inouïe même quarante ans après la paix qui avait mis fin à plusieurs siècles d'affrontement delphino-savojarde²¹. Situé au col du petit Saint-Bernard dans le diocèse de Sion, cet établissement avait une vocation hospitalière classique, mais son importance tenait au caractère très stratégique de la route qu'il gardait ; à ce titre, le comte de Savoie lui avait toujours porté une attention considérable. Chef d'un ordre canonial très dynamique, la prévôté de Montjoux se vit-elle alors confier la mission de réformer le prieuré de Saint-Martin pour le sauver, ainsi que l'affirme Pilot de Thorey ? Certes, ces années sont celles-là mêmes qui virent les chanoines aux prises avec la justice delphinale pour de sombres affaires de mœurs... Si tant est que les accusations lancées dans le procès aient été fondées, ce que nous ne saurons jamais, la solution envisagée n'était-elle pas un peu farfelue ? Pourquoi aller chercher un correcteur si

21. E. Pilot de Thorey, *Prieurés...*, p. 282 et suiv.

loin, hors du diocèse et hors du Dauphiné, alors que l'évêque lui-même disposait de toute l'autorité nécessaire pour imposer les changements nécessaires? En fait, plutôt que de réformer de manière un peu curieuse le prieuré, ne s'agissait-il pas, pour le pouvoir épiscopal lui-même, de se protéger? Autrefois point d'appui de la géopolitique delphinale en terre savoyarde, le prieuré serait ainsi devenu, par son association à Montjoux, une sorte de refuge pour son abbé, loin du diocèse et loin de la principauté, notamment en cas de difficulté avec le pouvoir temporel; un garant de son autonomie en quelque sorte.

Le fait que le gouverneur Jacques de Montmaur accepte enfin, dans le mois qui suivit la réunion des deux ordres en février 1393, de sacrifier au rituel de l'hommage à l'évêque ne montre-t-il pas que le calcul d'Aimon de Chissé était exact? Ajoutons qu'en tout cela l'évêque n'avait évidemment pas agi seul et il faut aussi tenter de comprendre les forces qui ont pu pousser, côté savoyard, à accepter voire à solliciter l'union. Plus que vers le comte de Savoie Amédée VIII lui-même, alors mineur et en butte à une tutelle conflictuelle peu susceptible de résister en quoi que ce soit au gouverneur delphinal, c'est du côté du pape d'Avignon qu'il faut tourner le regard. Même si les preuves nous font défaut, il est à peu près certain que Clément VII fit plus que ratifier par une bulle la décision d'union. Les Chissé, Rodolphe puis Aimon, de même que leur cousin François de Conzié, appartenaient sans conteste au réseau des proches de Robert de Genève: la famille, originaire du Faucigny delphinal, avait, depuis longtemps, des liens très forts avec les comtes ancêtres du pape²². Que les trois évêques successifs de Grenoble aient été de fermes soutiens de l'obédience avignonnaise dans la région n'a donc rien pour surprendre²³. Et encore une fois, la chronologie de détail doit être rappelée. À l'automne 1392, l'évêché de Sion a fini par basculer dans le giron urbaniste après un long conflit qui déchira le chapitre autant que les populations valaisannes, attisé par le jeu indécis des Savoyards entre Rome et Avignon²⁴. En unissant la prévôté de Montjoux avec Saint-Martin, Clément VII asseyait certes l'autonomie de l'évêque de Grenoble; mais surtout, il confiait l'ordre savoyard aux mains d'un fidèle éprouvé et évitait ainsi qu'il ne glisse lui aussi dans l'obédience adverse.

À moyen terme, la stratégie réussit, au-delà peut-être de toutes les espérances: les évêques de Grenoble de la famille de Chissé conservèrent en Dauphiné une

22. Ainsi que l'analyse Pierrette Paravy, *ibid.*

23. La mutation de Rodolphe de Chissé du siège de Grenoble à celui de Moutiers en 1380 ne s'explique pas autrement. François de Conzié a, de son côté, effectué des missions diplomatiques de première importance au profit de Clément VII en 1381 (voir N. Valois, *La France et le grand schisme d'Occident*, Paris, 1896, t. II, p. 361).

24. Voir à ce sujet le travail circonstancié de R. C. Logoz, *Clément VII (Robert de Genève). Sa chancellerie et le clergé romand au début du grand schisme (1378-1394)*, Lausanne, 1974, p. 124 et suiv.

autonomie hors d'âge. Une autonomie qui avait sa contrepartie en Savoie puisque, une fois que la succession au comté de Genevois échut définitivement à Amédée VIII devenu adulte, les évêques firent partie du cercle de ses premiers fidèles. Aimon II se retrouva notamment au premier rang dans les négociations qui, à Bâle, aboutirent à l'élection du duc comme pape en 1439, un engagement dans lequel il serait bien malaisé de faire la part de ce qui relevait des fidélités personnelles et seigneuriales traditionnelles de l'adhésion aux positions ecclésiologiques défendues par Félix V²⁵. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que l'ordre de Saint-Martin uni à celui de Montjoux ait été lié, lui aussi, au duc de Savoie et mêlé de près aux péripéties conciliaires ; tout en demeurant dans l'orbite juridique de l'évêché de Grenoble, il était bien devenu un ordre savoyard ! La désignation d'un prieur-prévôt issu de la maison de Savoie, au dernier quart du xv^e siècle, apparaît ainsi comme l'ultime manifestation de cette identité paradoxale et de l'autonomie de l'évêque avant la désunion de 1507²⁶.

La place géopolitique de Saint-Martin l'a donc placé, finalement, au cœur des vicissitudes du Grand Schisme et de la période conciliaire. Il n'y a rien là de très surprenant pour un ordre qui se situait à la charnière de l'univers français et genevois, donc savoyard aussi. Dès lors, il constitue aussi un observatoire tout à fait privilégié pour saisir, une nouvelle fois, cette articulation essentielle entre des positions ecclésiologiques voire idéologiques très marquées d'une part et de forts réseaux aristocratiques très structurés d'autre part. Tournons donc à présent le regard vers ces hommes qui, sous la direction de leur abbé-évêque, donnèrent vie à ce prieuré.

Prieurs et chanoines : le cercle étroit des seigneurs du Grésivaudan

À partir du milieu du xiii^e siècle, les sources de son histoire se diversifient. Comme ailleurs, grâce à une conservation rationalisée des archives des dauphins, des actes de la pratique infiniment plus nombreux nous sont parvenus qui, sans concerner nécessairement directement cet établissement, mentionnent des témoins, désignent des arbitres, évoquent aussi des « conseillers » dont la fonction est loin d'être bien normée à ce moment-là : autant de listes d'individus, dont la méthode prosopographique a pu faire son miel à la suite des travaux fondateurs de Raymond Cazelles

25. Pierre Duparc, *Le comté de Genève, IX^e-XV^e siècle*, Paris, 1955, p. XXX.

26. E. Pilot de Thorey, *Prieurés...*, p. 306 et 308.

en France²⁷. Les limites à l'utilisation des eschatocoles ont certes été bien repérées depuis, et l'on a renoncé à voir dans toutes ces mentions de véritables photographies des entourages princiers ni même le moyen de repérer d'où procédaient en définitive les décisions éventuellement rapportées dans cette documentation. En outre, les informations concernant les individus proprement dits que l'on rencontre çà et là se limitent le plus souvent à un prénom et un nom, assortis d'une ou deux « qualités » : ce sont là bien peu d'éléments qui autorisent certes la confection de tableaux sériels, mais dont les cases demeurent le plus souvent squelettiques. Néanmoins, parmi les « qualités » systématiquement rapportées dans ce cadre, se trouvent la chevalerie ou le statut ecclésiastique de l'individu nommé, ainsi que, le cas échéant, son grade universitaire. Sur cette base, de même que cela a pu être fait autrefois pour l'ensemble de l'administration delphinale de cette période, les actes inventoriés ont été passés en revue afin qu'y soient repérés tous les chanoines et prieurs de l'établissement. Parmi eux, plus du tiers appartient à la famille des Arces, originaire du Grésivaudan ; l'enquête a donc été complétée par un inventaire des autres prébendes ecclésiastiques détenues par des représentants de ce lignage. Au sein de ce dernier, certains ont pu fréquenter les cours princières, qu'elles fussent delphinale, genevoise ou savoyarde : ces informations ont naturellement été intégrées à notre étude.

Au total, entre 1225 et 1480, ce sont 56 membres de l'ordre qui ont été repérés, prieurs et simples chanoines confondus²⁸. 16 d'entre eux sont issus de la famille des Arces. Sur près de trois siècles, la moisson pourrait être bien plus fructueuse et elle pourra certainement grossir dans le cadre d'une enquête plus large qui dépasserait celui d'un simple article. En outre, et ceci n'a rien d'inattendu, les informations se précisent au fil du temps, avec un petit saut quantitatif au début du XIV^e siècle dont rendent compte les tableaux présentés en annexe ; la plus grande prudence méthodologique est donc de mise mais ne devrait pas nous interdire de proposer quelques hypothèses ici.

Peu surprenant, le fait que le groupe des simples chanoines s'avère infiniment plus difficile à cerner que celui des hommes qui accédèrent au priorat. Au total, 17 seulement ont été repérés, qui n'ont pas, ensuite, été élus à la direction d'un

27. Ce n'est évidemment pas le lieu ici de faire une synthèse bibliographique à ce sujet. Nous nous contenterons de renvoyer ici aux différentes recherches collectives en cours conduites notamment par Thierry Kouamé (références en ligne sur le site du LAMOP). Vieux de presque 60 ans, l'ouvrage de Raymond Cazelles fut bien fondateur : *La société politique et la crise de la royauté sous Philippe de Valois*, Paris, 1958. Pour le Dauphiné, nous avons établi une prosopographie des officiers delphinaux (locaux et centraux) au XIV^e siècle dans notre thèse : *De la principauté delphinale à la principauté royale. Structures et pouvoir en Dauphiné au XIV^e siècle*, thèse dactyl., Grenoble, 2000, annexes C et D.

28. Voir tableau n° 1, p. XXX.

quelconque établissement religieux. Au sein de ce groupe, 5 appartiennent à la famille des Arces ; mais sur ces 5, deux descendent en fait d'une branche cadette, celle des Morard, à la toute fin de la période. Cette lignée, tout comme les autres familles que mentionnent nos sources (tels les Montfort, des Prés, Lay ou Ismidon), appartient au mieux au groupe des simples chevaliers. En outre, toutes sont implantées à proximité immédiate de Saint-Martin-de-Misére même.

Nous sommes mieux renseignés sur les personnalités qui accédèrent à des fonctions de responsabilité. La liste des familles dont ils sont issus est courte, qui fait alterner Commiers, Seyssel, Arces et Royn au XIII^e siècle, puis à nouveau Seyssel, Royn et Arces au XIV^e siècle, auxquelles s'adjoint un Briançon, puis Arces encore et Grolée au XV^e siècle. Toutes se situent au même niveau de la hiérarchie nobiliaire : si l'on se réfère à la taxinomie très rigoureuse établie par le dauphin pour l'organisation de son hôtel en 1336 ou bien, à nouveau, dans la montre de 1339²⁹, leurs lignages ressortissent au groupe des seigneurs-bannerets. L'enracinement géographique de leurs seigneuries originelles est, lui aussi, remarquablement homogène : elles sont implantées entre Grésivaudan et Combe de Savoie, autrement dit la partie nord-est du diocèse de Grenoble, celle-là même qui vit s'établir le réseau des maisons et des églises de l'ordre de Saint-Martin. Certains sont très franchement dauphinois, tels les Commiers, les Arces ou les Royn, tandis que les autres détiennent un patrimoine qui se trouve vraiment à cheval sur les deux principautés, comme les Briançon ou les Grolée. Outre le Savoyard et le dauphin, le comte de Genève, lui aussi, peut se targuer de leur allégeance. Or le comte était au dauphin ce que le roi d'Écosse fut au roi de France à cette époque : un indéfectible allié, autrement dit un intermédiaire précieux entre le prince et ces familles. Avec les Grolée ou les Seyssel, comme du reste avec les Chissé, c'est en Genevois même que les liens avaient été tissés. Mais avec tous les autres, Arces, Royn ou Briançon, les relations s'étaient nouées bien au sud du Genevois, en Grésivaudan, où le comte avait au XIII^e siècle reçu trois grosses seigneuries du dauphin, à Theys, La Pierre et Domène³⁰. Naturellement, lorsque la lignée de Genève s'éteignit avec la mort de Robert-Clément VII et que le comté devint savoyard, les fidélités de ces familles se brouillèrent quelque peu,

29. Sur cet « ordre » de la noblesse, voir A. Lemonde-Santamaria, « Compter et ordonner. Les effectifs des serviteurs des dauphins (1336-1340) », dans Alexandra Beauchamp (dir.), *Les entourages princiers à la fin du Moyen Âge. Une approche quantitative*, Madrid, 2013, 31-42. U. Chevalier, *Choix de documents inédits sur le Dauphiné publiés à partir des originaux conservés à la Bibliothèque Municipale de Grenoble*, Montbéliard-Lyon, 1874, p. 60 (pour Soffrey d'Arces, présent à Paris, banneret, avec 4 chevaux).

30. Sur ces seigneuries, voir P. Duparc, *Le comté... , op. cit.*

il faudra y revenir. Insérées dans des réseaux de pouvoir similaires, ces gens sont aussi liés par des inter-mariages très nombreux et les prieurs qui se sont succédé dans l'ordre de Saint-Martin sont, sans surprise, tous cousins.

Ainsi, d'une remarquable continuité entre XIII^e et XV^e siècle, l'étroitesse du recrutement des prébendés, sa fermeture même, est-elle frappante. Elle n'entraîna cependant jamais de véritable appropriation, ni même de simple mainmise d'une seule de ces familles, en conformité avec ce que l'on pourrait appeler «l'idéal de saint Hugues». Le jeu des collations s'adossait bien sûr au statut juridique qui a été décrit, sous l'autorité de l'évêque. Mais, en pratique, il demeurait infiniment complexe et l'on peine, comme ailleurs, à en préciser tout le processus³¹. C'est ainsi que, si l'évêque a pu, parfois, caser des membres de sa propre famille dans le prieuré, comme ce fut le cas au temps des Royn, ce fut loin d'être la règle et il dut le plus souvent se contenter d'avoir là de très bons alliés. Les chanoines, que l'on connaît mal, éalisaient bien leur prieur; et celui-ci était canoniquement confirmé par l'évêque: en tant qu'abbé, il a certainement eu à cœur de tenir fermement les rênes de l'établissement, nous l'avons vu; en même temps, il lui fallait complaire aux chanoines s'il voulait compter sur leur dévouement... Quant à la collation aux prébendes canoniales, nous n'en savons à peu près rien; mais comment supposer que l'évêque n'y eût pas aussi son mot à dire, puis que la papauté n'y trouvât pas, comme ailleurs, un petit réservoir de revenus intéressants? Ajoutons enfin que, indirectement, les modalités de l'élection au siège grenoblois étaient évidemment de grande conséquence pour le prieuré: autrement dit, ce qui se jouait au chapitre Notre-Dame participait aussi de cette alchimie dont les détails nous échappent. Processus électifs en cascade, modalités variées de collation et donc de recommandation furent sans doute décisifs pour garantir une certaine rotation dans la détention des prébendes et des charges priorales. En recourant à une catégorie de la pensée sociologique, nous dirions que s'opère ici un processus très complexe mais finalement efficace de régulation sociale. Mais d'un autre côté, cette régulation comporte, en son sein, des mécanismes de fermeture, de verrouillage même du petit groupe susceptible d'accéder aux affaires à Saint-Martin. Une telle fermeture s'explique débord et avant tout par la puissance des stratégies (nous empruntons toujours au vocabulaire de la sociologie) d'un autre groupement social idéaltypique qui est celui de la famille aristocratique. Or ce sont ces stratégies que nous

31. Sans doute n'irons-nous guère plus loin, dans l'analyse des mécanismes à l'œuvre, que Bernard Guillemain en son temps ainsi que Pierrette Paravy. Voir B. Guillemain, *La politique bénéficiaire du pape Benoît XII (1334-1342)*, Paris, 1952; P. Paravy, *De la chrétienté romaine... passim*. Voir aussi le constat d'impuissance de Vincent Tabbagh dans sa synthèse *Les évêques dans le royaume de France au XIV^e siècle*, Dijon, 2015.

souhaiterions saisir à présent, en déplaçant notre point de vue de l'établissement religieux à un lignage dans son ensemble. En l'occurrence, c'est le cas des Arces qui retiendra l'attention.

Les Arces et l'Église

Dans le tableau n° 2 présenté ici³², les personnages issus de ce lignage ont été numérotés par génération et par lignée, ceci afin de pallier la difficulté qui découle de la très forte réitération anthroponymique tout au long des deux siècles et demi couverts par cette étude : les Arces se prénomment Soffrey, ou Aimar, et un peu moins souvent François, Hugues ou Arthaud. Sont donc dotés du même code les seuls frères et sœurs, généralement nantis de prénoms différents.

Apparue dans la documentation à la fin du XII^e siècle, la famille des Arces se présente d'emblée comme nantie de droits seigneuriaux nombreux, qui semblent former une nébuleuse dans toute la vallée du Grésivaudan, depuis la vallée d'Allevard, en passant par Theys et Le Touvet, Brignoud, Domène, Biviers ou Montbonnot jusqu'aux portes de Grenoble, à Corenc et Gières. Dans toute cette zone, elle entre sans doute en concurrence au XIII^e siècle avec d'autres lignages de rang comparable, dont certains ont déjà été évoqués plus haut : ici, il s'agit des Briançon, des Beaumont ou des Bellecombe. Cherchant sans doute ainsi à rehausser la *memoria* familiale, les Arces ne sont pas les seuls à choisir de placer leur nécropole familiale dans le prieuré le plus prestigieux de la vallée, à Domène. Hugues Morard (I0) y a fondé à cet effet une chapelle dédiée à la Vierge et s'y est fait enterrer. Y sont attestés aussi les tombeaux de ses petits-enfants, Hugues (I2) et Semulie (I2). En tout cas, la dynamique est là, par laquelle à la fin du XIII^e et au XIV^e siècle, la famille ne cesse de renforcer son assise seigneuriale ; elle se poursuit en fait jusqu'au cœur de l'époque moderne. Sans connaître de véritable ascension dans la hiérarchie aristocratique, elle a donc traversé avec succès cette période délicate de « transition nobiliaire » identifiée par Philippe Contamine durant la seconde moitié du XIV^e siècle, un temps où la crise économique et la croissance de l'État ont broyé un certain nombre de lignages tout en transformant l'essence même de la noblesse³³.

Au cours de cette période de transition et par la suite, la famille a, au contraire, accru sa puissance. Les seigneuries des différentes branches ont continué de border largement l'Isère, en amont de Grenoble mais elles ont été renforcées à chaque génération par de judicieux mariages hypogamiques des filles, sur les flancs des

32. Voir p. XXX.

33. Voir en particulier sa synthèse : Philippe Contamine, *La noblesse au royaume de France de Philippe le Bel à Louis XII. Essai de synthèse*, Paris, 1997.

massifs de Belledonne ou de Chartreuse. L'on déborde même jusqu'en Oisans et aussi du côté de la cluse de Voreppe puis dans l'avant-pays dès la fin du xv^e siècle. Au fur et à mesure qu'elle se renforçait, cette assise seigneuriale paraît aussi s'être polarisée beaucoup plus nettement qu'auparavant, autour d'un centre géographique. Ainsi au xv^e siècle, les cinq branches qui la constituent choisissent-elles chacune pour maître-château l'une des maisons fortes qui jalonnent la rive droite de l'Isère entre Corenc et Saint-Nazaire-les-Eymes, soit une bande d'une dizaine de kilomètres à peine. C'est ici que l'identité familiale de tous ces descendants de Louis (I0), érigé de fait en fondateur du lignage, finit donc par s'enraciner et se structurer. Le choix du lieu tient sans doute d'abord au fait que c'est ici que les Arces avaient réussi à devenir les seigneurs les plus puissants, une fois la famille Auruce définitivement rabaissée par les dauphins à la fin du xiii^e siècle³⁴. Puis, au fil des décennies, cet enracinement s'était donc resserré et confirmé ; certes, aucune des vieilles seigneuries n'a été négligée, mais le cœur de la puissance était bien mieux localisé. En témoigne à coup sûr le déplacement des nécropoles familiales depuis Domène, où les Arces étaient concurrencés par des familles aussi puissantes que la leur, jusque dans cette zone précise où personne ne leur portait ombrage. Le choix de Morard (I3), le fils d'Hugues (I2), de fonder une chapelle dédiée à saint Georges dans l'église priorale de Saint-Martin-de-Miséral pour s'y faire enterrer tient très vraisemblablement à cela. Y sont ensuite attestés les tombeaux de Louis (I4), Hugues (I5) et enfin François (I7) ; mais il y en eut sans doute d'autres. À trois kilomètres à peine, dans l'église paroissiale de Saint-Ismier, se trouvaient les sépultures de la branche descendue d'Aimon (II1), au moins de la génération de Soffrey (II5) à celle de Balthazar (II8) qui testa en 1518. D'abord économique et seigneurial, le renforcement de l'enracinement familial trouvait donc par là son expression mémorielle. Le fait que Jean (I5) et son frère aîné Hugues (I5) se soient associés à leur cousin Soffrey (II5) pour fonder un hôpital à Montbonnot en 1433³⁵, ne traduit-il pas finalement une forme d'accomplissement de ce resserrement lignager éminemment localisé, plus sophistiqué et plus explicite peut-être encore que les traditionnels bouclages consanguins ? À un niveau aristocratique supérieur, celui des barons, la grande famille dauphinoise des Allemand paraît avoir suivi une stratégie assez similaire de rassemblement des branches qui la composaient, à ce moment crucial de mutation profonde des couches sociales nobles. Or cette stratégie comporta un autre volet, proprement ecclésiastique celui-ci, et qui consista en un véritable arrimage du lignage au pouvoir épiscopal. Et c'est ainsi, en œuvrant de manière très volontariste et simultanément dans ces

34. Henri Falque-Vert, *Les hommes et la montagne en Dauphiné au XIII^e siècle*, Grenoble, 1997, p. 397 et suiv.

35. P. Paravy, *De la chrétienté romaine...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 183 et suiv.

deux directions, seigneuriale et lignagère d'un côté et ecclésiastique de l'autre, que les Allemand pérennisèrent leur puissance, en dépit d'une opposition frontale au pouvoir delphinal. Comment les Arces, à leur niveau, articulèrent-ils leur relation à l'Église avec leur propre stratégie de resserrement lignager ? Telle est la question qui se pose à présent et où l'on retrouve certes Saint-Martin-de-Misé, mais pas seulement.

Moins bien documentés que pour la famille des Allemand du fait de leur moindre rang, les réseaux dans lesquels s'inscrivent les Arces nous demeurent en grande partie inconnus pour le XIII^e siècle. En fait, le seul témoignage dont nous disposons concerne des liens à peu près certains avec les évêques de la famille de Royn et les dauphins. En effet, le premier personnage de la famille qui sorte de l'ombre est Soffrey (I1), qui fut d'abord chanoine de Notre-Dame, en 1239, puis prieur de Saint-Martin-de-Misé, une fonction qu'il cumula avec la direction de deux des prieurés de l'ordre, à Bassens et Corenc. Du chapitre cathédral à Saint-Martin, ordre épiscopal par excellence, la carrière de Soffrey dut évidemment beaucoup à l'évêque. Et dès cette période, elle atteste que le cursus de chanoine ne paraissait déjà faire aucun cas du statut régulier ou séculier des établissements auxquels ressortissaient les prébendes successivement détenues. Les neveux de Soffrey lui embôtèrent le pas, en la personne de Roudet (I2), simple chanoine de Saint-Martin, et de Soffrey (I2) qui demeura sa vie durant membre du chapitre de Notre-Dame. Ce dernier y fit d'ailleurs une belle carrière, d'abord chantre en 1293, puis prieur, au nom du chapitre de La Roche de Vif en 1303 et de Saint-Pierre de Grenoble, en 1307. Manifestement homme de confiance de l'évêque, au point que celui-ci lui confie des missions de première importance, Soffrey fut notamment chargé de la réforme du monastère de Chalais, qu'il rattacha finalement à la Chartreuse en 1307 ; c'est lui aussi qui s'occupa des ultimes tractations avec l'archevêque de Vienne concernant la délimitation du diocèse de Grenoble avec celui de sa métropole, un serpent de mer qui empoisonnait les relations des deux prélats depuis deux siècles.

Au même moment, sans surprise, sont attestés des liens resserrés avec les dauphins. Les deux Soffrey forment successivement une sorte de petite « brigade » épiscopale qui œuvre avec les Royn au service du prince, veillant à ses intérêts contre les comtes de Savoie. Cet engagement du lignage se traduit aussi par de bons offices pour certains des laïcs de la famille. Frère aîné de Roudet, Hugues (I2) est châtelain en Grésivaudan sous Jean II. Au sein de la branche cadette qui descendait d'Aimon (III1), c'est Soffrey (III2) que l'on trouve parmi les plus grands conseillers de Guigues VIII et Humbert II. Plénipotentiaire à Paris en 1330 comme représentant de la dauphine, Isabelle de France, bailli de Briançonnais lors de la grande révolte de François de Bardonnêche, chargé de négocier le premier traité de Transport du

Dauphiné à la France en 1343, Soffrey d'Arces est un des tout premiers conseillers des deux derniers dauphins indépendants ; ceux-ci le récompensent en outre, en lui donnant l'une des plus riches mistralies du Grésivaudan, à Réaumont, non loin de la frontière avec les terres du comte de Savoie. À la génération suivante, voici Morard (I3) le fils d'Hugues (I2) qui détint plusieurs châtelainies dans l'avant-pays, puis son fils Arthaud (II4), lui-même châtelain de Briançon à l'époque de la croisade contre les Vaudois en 1384³⁶. Avant la grande réforme du conseil qui entraîna la fronde dirigée par l'évêque Rodolphe de Chissé à partir de 1379, Morard et Arthaud ont eux-mêmes fréquenté le conseil delphinal. Ensuite, s'ils ne fréquentent plus le gouvernement proprement dit, certains membres de la famille demeurent de grands officiers locaux : Soffrey (II5) et Pierre (II5), tous deux fils d'Arthaud (II4), sont respectivement bailli de Briançonnais (jusqu'en 1446) et châtelain de La Roche-de-Glun (jusqu'en 1420). Dans les deux cas, ces offices comportaient de grandes responsabilités militaires et ceux qui les détenaient étaient à coup sûr d'une fidélité éprouvée au pouvoir. Au même moment d'ailleurs, leur cousin Guigues (III4) avait reçu l'office de châtelain de Réaumont.

Cessant de fréquenter le conseil au moment où celui-ci devint une affaire de juristes, très assidus, en revanche, aux états de la principauté à partir du moment où ceux-ci se transformèrent en une instance de vive discussion des décisions prises par le pouvoir, les Arces ont revendiqué avec vigueur leur indépendance de seigneurs. D'ailleurs, au sein de toutes les branches encore vivantes au xv^e siècle, on trouve à chaque génération des laïcs qui se contentèrent de gouverner le patrimoine familial... Prêts à mettre leurs capacités militaires au service du prince, ils n'ont en revanche rien de « serviteurs de l'État moderne ». Le gouverneur ne s'y trompa d'ailleurs point, qui ne leur confia jamais d'office à proximité de la zone centrale de leur implantation, autour de Montbonnot, ni même dans la vallée du Grésivaudan. Pour autant, sa confiance était suffisamment grande pour qu'il ne leur retire pas les offices éminemment stratégiques de Briançon et la Roche-de-Glun, y compris dans la tourmente de la guerre civile durant laquelle ils se trouvèrent en porte-à-faux entre Savoie et Dauphiné à cause de leur attachement au prieuré de Saint-Martin. Car c'est bien du côté de Saint-Martin qu'il faut tourner le regard si l'on veut comprendre pourquoi certains des Arces ne se présentèrent pas à la bataille d'Anthon en 1430, alors qu'ils avaient le profil par excellence des capitaines de l'armée delphinale de cette époque³⁷.

36. P. Paravy, *De la chrétienté romaine...*, *op. cit.*, vol. 2, p. 963.

37. Je remercie très vivement, pour cette précieuse indication, René Verdier, dont nous attendons la publication sur cette bataille peu traitée par l'historiographie jusqu'ici. Voir le tableau n° 2 pour les références.

Après le cas, isolé, des deux Soffrey du XIII^e et du début du XIV^e siècle, nous l'avons dit, les Arces se mirent à peupler de leur progéniture l'ordre de Saint-Martin jusqu'au milieu du XV^e siècle, et cela toutes branches confondues. Quelques-uns demeurèrent simples chanoines (les moins brillants?), mais la majorité accéda à des responsabilités priorales, dans les dépendances et/ou à Saint-Martin même. De 1344 à 1438, au temps des évêques de la famille de Chissé, l'ordre fut donc bel et bien dirigé par les Arces. Absolument concomitant et localisé précisément autour du bassin versant de Corbonne, ce torrent qui arrose aussi le prieuré au débouché de la Chartreuse, l'enracinement seigneurial de la famille doit évidemment être relié à ce qui se jouait à Miséré. Mais le lien est complexe et passe par la cathédrale, nous l'avons dit. Ces hommes le savaient bien, qui commençaient presque tous leur carrière en étant chanoines à Notre-Dame. Pour conserver leur place à Saint-Martin, les Arces devaient eux-mêmes se maintenir dans une étroite fidélité à l'égard de l'évêque, et les laïcs de la famille très certainement donner des gages d'une non moins fervente adhésion aux réseaux auxquels celui-ci appartenait³⁸. Au-dessus des Chissé, se trouvaient les comtes de Genevois : pour les Arces, tant que les dauphins et les comtes furent en bonne intelligence, la situation ne posa aucun problème. La connexion pouvait même se faire directement, en Grésivaudan, puisque les comtes y détenaient, nous l'avons dit, les trois grosses châtelainies de Theys, La Pierre et Domène, sur la rive gauche de l'Isère, exactement en face des maîtres-châteaux des Arces. En revanche, lorsque le comté de Genevois tomba dans la main du comte de Savoie, en 1401³⁹, la position des Chissé, et avec eux celle des Arces, risquait de devenir bien plus inconfortable, *a fortiori* lorsque le comte s'engagea finalement du côté des Bourguignons après le meurtre de la rue Barbette. En fait, nous l'avons vu, les dissensions politiques qui avaient opposé les évêques au gouvernement delphinal avaient d'ores et déjà projeté l'épiscopat en Savoie lorsque la crise éclata. Jean III d'Arces, alors prieur de Saint-Martin et prévôt de Montjoux avait à ce moment-là rejoint l'entourage d'Amédée VIII, où il fit la plus belle carrière de l'histoire de sa famille puisqu'il finit archevêque de Tarentaise et cardinal du duc devenu pape. S'étonnera-t-on du rôle essentiel qu'il joua dans les négociations complexes qui réglèrent la difficile question de la succession du comté de Genevois? C'est lui, notamment, qui s'occupa d'organiser la fameuse entrevue de Morges, à côté de Lausanne, en 1424, à l'issue de laquelle Louis de Chalon renonça définitivement à ses droits sur le comté⁴⁰. Vital pour

38. Est-ce ainsi qu'il faut interpréter l'accueil par Soffrey d'Arces (III2) dans son hôtel de Jean de Chissé à Réaumont à l'occasion de sa visite pastorale en octobre 1339? (U. Chevalier, *Regeste...*, V, 30130). C'est fort probable.

39. Voir P. Duparc, *Le comté de Genève...*, *op. cit.*

40. P. Duparc, *ibid.*, p. XXX.

le prince, dont la dignité ducal toute neuve n'aurait pu souffrir une remise en question de ses droits sur cet important territoire, le traité qui fut alors établi est sans nul doute l'œuvre de Jean d'Arces. Et, en attestant son indéniable maîtrise du droit, les décisions qui furent alors prises sont ~~aussi~~ le fait d'un homme qui connaissait très bien le terrain, à petite comme à grande échelle, et qui avait en outre de réels talents de diplomate. Au service du duc et de la paix, Jean tint une place importante au concile de Bâle et il est réputé, aux côtés d'Aimon de Chissé et de Louis Allemand, avoir joué un rôle clé dans l'élection de Félix V. S'engagea-t-il sans hésitation aux côtés du duc dans le camp bourguignon ? Rien ne permet de le prouver et tous les intérêts de sa famille, en particulier ceux de ses frères et de ses cousins qui étaient officiers delphinaux, devaient le retenir de le faire. En revanche, il est certain que la bataille d'Anthon le mit au désespoir, en anéantissant presque deux décennies d'efforts et de tractations pour préserver le Dauphiné et la Savoie de la guerre.

Ainsi s'éclaire sans doute la prudente neutralité des Arces lors de cette bataille, dont seuls les membres de la « lignée des officiers »⁴¹ se présentèrent en armes aux côtés de Raoul de Gaucourt. Les abstentionnistes, ~~pas plus~~ Louis (I5), son frère Claude (I5) qu'un autre Louis (III5) et son frère, un autre Claude (III5) n'eurent à en subir nulle rétorsion de la part du pouvoir delphinal... Coup de maître du diplomate, dira-t-on ! C'est certain. Mais cela témoigne aussi plus profondément de l'autorité et de l'aura considérables exercées par le prélat sur l'ensemble de son lignage. Sans détour, les sources le disent, qui précisent que Louis et Claude de la branche cadette (III5) sont « restés auprès des prévôts de Montjoux et d'Oulx », autrement dit leur cousin Jean III (I5) et leur frère Aimar (III5)⁴². Or une telle configuration n'est pas sans rappeler, à nouveau, la situation qui prévalait alors également chez les Allemand⁴³ : Siboud, le futur évêque, y joua en effet un rôle très important dans la structuration de la famille et son resserrement lignager, ce rôle même que semble avoir tenu Jean d'Arces avec sa propre famille. Le profond conflit qui opposa Siboud à Louis II (futur Louis XI) trouve aussi un écho révélateur chez les Arces, dépouillés de tous leurs offices le mois même où le nouveau dauphin s'installa dans la principauté. Pour autant, les Arces, tout comme les Allemand d'ailleurs, se relevèrent très bien de cette disgrâce. Non qu'ils eussent trouvé un quelconque recours auprès d'un des adversaires du dauphin : cela eût

41. Il s'agit de la lignée à laquelle nous avons attribué le rang II dans le tableau 2.

42. René Verdier nous a fourni cet extrait essentiel (B 3005, f° 372 v°).

43. Nous renvoyons à notre étude concernant cette famille, « Les Allemand et le dauphin (XIII^e-XV^e siècle) : du lignage médiéval au lignage moderne, réflexion sur les recompositions de la noblesse à la fin du Moyen Âge », dans René Favier (dir.), *Archives familiales et noblesse provinciale. Hommage à Yves Soulinges*, Grenoble, 2006, p. 127-148.

été ~~proprement intenable~~. Le salut leur vint en fait de ce que l'on peut dénommer une véritable stratégie lignagère ecclésiastique, stratégie qu'ils mirent en œuvre peut-être dès la fin du XIII^e siècle et plus certainement à partir des années 1360-1370. Comme chez tous leurs congénères, dans cette famille, il y avait à chaque génération des garçons et des filles que l'on vouait au célibat ecclésiastique tandis que d'autres auraient la charge d'assurer une descendance et d'engendrer... C'est là un idéal-type aristocratique auquel les Arces n'auraient bien évidemment pas su déroger ! La stratégie repérée ici nous paraît aller plus loin, tant dans le volontarisme qu'elle atteste que dans son caractère systématique.

C'est ainsi que, au fil des générations, paraît s'affirmer nettement la tendance à limiter de manière drastique le nombre de garçons chargés de la procréation, un ou deux au maximum pour chaque branche et qui ne sont d'ailleurs pas systématiquement les aînés. Et là où l'idéal-type se mue en véritable stratégie lignagère, c'est dans le soin mis à obtenir pour tous les autres, sans exception, des prébendes de chanoines susceptibles de conduire leurs détenteurs à la tête des grands prieurés de la principauté. Le fait que les moines aient été infiniment moins nombreux montre, *a contrario*, que l'on était loin du schéma classique selon lequel il y avait là un moyen commode de « caser » des héritiers en surnombre... Au monastère, sans doute, l'élite spirituelle de la famille, celle qui était dotée d'une véritable vocation à la vie cloîtrée ; sur chacune des nombreuses prébendes de chanoines, des hommes qui restaient fondamentalement dans le monde et ne rompaient pas du tout avec les intérêts du lignage qui les avait engendrés. Le chapitre cathédral, bien sûr, constituait un réservoir tout à fait considérable et c'est là que beaucoup des membres de la famille commencèrent leur carrière. Pour d'autres, ce fut d'abord Saint-André, la collégiale delphinale : cela ne préjugait nullement du tour que prendrait ensuite leur cursus. D'autres encore s'initièrent à la vie régulière à Saint-Martin-de-Miséral ou à Oulx. Telle est la liste des établissements qui offrirent aux Arces de nombreuses possibilités de collation jusqu'à la fin du XIV^e siècle, et qui aboutirent souvent à une élection comme prieur : à Oulx encore, dans un des nombreux prieurés dépendant de Saint-Martin, ou à Saint-Martin même, ou enfin dans un des prieurés qui relevaient de la cathédrale, tel l'Aumône ou Saint-Pierre. Au XV^e siècle, la liste des possibilités s'allonge et l'espace dans lequel s'inscrivent les collégiales et prieurés brigüés par les Arces s'élargit : c'est désormais, en sus de ceux qui ont déjà été cités, Saint-Barnard à Romans, Saint-Jeoire, en Savoie, ou même Vienne. Au sein de cet ensemble, Saint-Martin-de-Miséral tient certes une grande place, au moins jusqu'en 1439. Pour autant, celle-ci ne fut jamais exclusive, loin de là, et lorsque, en 1439, le prieuré passa définitivement en d'autres mains, celle des Grolée, la famille ne paraît pas en avoir été particulièrement affaiblie, il s'en faut de beaucoup. Précisons au passage que, loin d'être des rivaux des Arces,

les Grolée en sont au contraire de proches alliés. À la génération suivante, nous rencontrons le deuxième membre de la famille des Arces qui ait brigué un siège épiscopal, en la personne de Claude (I7), à Embrun. Représentatif de ceux qui, dans le lignage, étaient dotés d'une vocation plus affirmée que les autres, Claude avait fait profession monastique à Boscodon où il devint abbé; même si elle ne fut pas suivie de la confirmation attendue et en dépit de son caractère exceptionnel, son élection sur le siège archiepiscopal d'Embrun en 1516 témoignait tout autant de cet élargissement géographique du rayonnement du lignage que de sa puissance incontestée.

Car outre le nombre des prieurs d'établissements canoniaux que compte la famille, c'est aussi l'autorité qu'exercent ceux-ci sur leurs frères et cousins qui est particulièrement frappante, et ceci à compter des années 1370 environ. Le cas de Jean III est exemplaire dont le rôle fut sans doute majeur dans la décision de la famille de s'abstenir partiellement de participer aux combats d'Anthon en 1430. Sous-jacente à cette neutralité relative, une autorité certaine des ecclésiastiques sur les laïcs du lignage. Celle-ci devait être renforcée, génération après génération, par le fait que les seuls gradués de la famille se comptaient parmi les Arces élus à la cléricature: une stratégie lignagère bien particulière et que l'on ne retrouve certes pas chez tous les aristocrates de la principauté à cette époque mais qui se rencontre chez certains, tels les Allemand, notamment au temps de Siboud lorsqu'il était évêque de Grenoble. Une stratégie qui paraît aussi comporter un volet proprement idéologique, notamment dans cet engagement contre la politique princière que l'on retrouve tant chez les Arces que chez les Allemand. Pour les Arces, le rôle joué par Jean III à Bâle, puis dans les négociations qui aboutirent à la démission de Félix V, attestait, à tout le moins, de choix politiques et ecclésiologiques marqués. Siboud Allemand, ensuite, paraît bien avoir été une figure de la lutte contre la restriction de l'autonomie aristocratique par Louis XI; une lutte dans laquelle le rejoignirent les Arces; ce que les officiers de la famille payèrent de leur révocation...

Or, on le voit bien, cette autonomie s'asseyait autant sur des prébendes ecclésiastiques que sur les seigneuries patrimoniales du lignage. L'obtention de ces prébendes si importantes pour la famille devait mobiliser bien des énergies, à chaque génération, et sans garantie aucune de résultat! C'est bien là que gît le cœur de cette stratégie lignagère en son volet ecclésiastique, une stratégie tous azimuts et complexe faite d'anticipation (à qui ferait-on faire des études?), de recommandations et de négociations (qu'a-t-on échangé avec les Grolée pour les laisser accéder au priorat de Saint-Martin?). Le prieuré de Saint-Martin, son ordre même, ne représentait finalement pour eux qu'une petite pièce d'un ensemble bien plus vaste, qui s'étendit d'abord au diocèse de Grenoble et à Oulx, avant de

s'élargir à toute la principauté et à tous ces établissements canoniaux riches de nombreuses prébendes et, surtout, au-dessus, de nombreuses dignités prévôtales ou priorales. Entre Corenc et Saint-Ismier, l'ancrage mémoriel et seigneurial de la famille; au-delà, dans toute la principauté, les fonctions ecclésiastiques qui assuraient le rayonnement du nom des Arces. En termes strictement ecclésiologiques, la régularité comme l'identité de l'ordre de Saint-Martin devaient nécessairement s'en ressentir sérieusement : il y a loin de l'*ordo novus* institué par saint Hugues à ce « stock » de prébendes indifférenciées. De là à préjuger de la discipline observée (ou non) par ces hommes, il y a un pas que nous refusons de franchir, et cela même si, nous l'avons dit, l'enquête de 1392 ne parle que de vie dissolue et d'abus de pouvoir. Ce document est complexe, la temporalité dans laquelle il s'inscrit n'est pas la même que celle qui nous intéresse ici : les dérives qui y sont mentionnées ont pu être dramatisées autant qu'elles ont pu n'être que ponctuelles. Parmi ces hommes, certains ont fréquenté les réseaux curiaux avignonnais, d'autres les milieux bâlois : n'avaient-ils pas, à ce titre, une « certaine idée de l'Église », qu'ils cherchaient ensuite à mettre en œuvre chez eux ? Ce n'est là que supposition... Dans la perspective sociale qui est la nôtre ici, nous nous contenterons de conceptualiser les phénomènes observés en recourant au vocabulaire webérien. Ne pourrait-on, ainsi, inscrire ce « stock » de prébendes dans la catégorie de la « sociation hétérocéphale fermée » définie par le sociologue⁴⁴ ? Une sociation, c'est-à-dire un groupement social (un *Verband*) régi par des normes qui lui sont extérieures (ici le droit, celui de l'évêque ou de l'Église en général) ; hétérocéphale, c'est-à-dire que ce n'est pas le *Verband* seul qui désigne ses propres membres ; fermée, c'est-à-dire que son renouvellement s'opère néanmoins en puisant « en son sein ». De cette « sociation », Saint-Martin représenterait une simple petite partie sans réelle identité.

Conclusion

En tout cas, il nous paraît extrêmement difficile de repérer une quelconque décadence de l'institution en tout cela. Même si elles ne font pas sens isolément, la fonction sociale et la fonction politique du prieuré demeurent très importantes à la fin du xv^e siècle. L'implantation de l'établissement et de ses dépendances en a fait un point d'appui stratégique de l'assise épiscopale dans la longue durée, non démentie au fil d'une conjoncture éminemment variable. Des remous de la guerre delphino-savojarde aux vicissitudes du Grand Schisme jusqu'à la crise politique

44. Max Weber, *Économie et société*, 1, *Les catégories de la sociologie*, p. 78 et suiv., Paris, Plon, (trad. et éd. de 1995).

que connu le gouvernement de Louis XI, Saint-Martin paraît s'être trouvé véritablement en première ligne ; comme aux temps de saint Hugues finalement ! De même, le joli stock de prébendes que sa fondation avait permis d'instituer représente un héritage essentiel. À travers les dignités priorales, l'aristocratie des bannerets, de rang insuffisant pour accéder à l'épiscopat, trouvait le moyen de conserver des *dignitates* ~~qu'elle ne trouvait plus ailleurs~~, en particulier à une époque où les pouvoirs civils lui échappaient de plus en plus. Il n'y a rien là que de très familier pour une historiographie riche des prosopographies des chapitres cathédraux du xv^e siècle... Néanmoins, en partant des acquis solides de toutes ces études, nous pensons que le cas de Saint-Martin, tel que nous l'avons ici présenté, devrait inciter à élargir l'enquête à l'ensemble des établissements canoniaux, sans égard pour leur régularité ou le statut de leurs ordres ou de leur église (collégiale, prévôté, cathédrale) : ces distinctions, héritage fossilisé de la période réformatrice ne paraissent plus faire vraiment sens à la fin du Moyen Âge.

D'autre part, il serait sans doute très instructif de poursuivre l'enquête prosopographique au xvi^e siècle. Un premier sondage montre en effet que le recrutement des chanoines et des prieurs paraît s'ouvrir quelque peu⁴⁵. Sans exclure les vieilles familles, peu nombreuses, que nous avons mentionnées, d'autres les rejoignent qui se recrutent dans les milieux parlementaires grenoblois nouvellement structurés au fil du xv^e siècle. La sociation wébérienne que nous avons évoquée, tout en demeurant fondamentalement fermée, s'élargirait donc quelque peu. Elle s'élargirait socialement à d'autres catégories nobiliaires et ceci expliquerait aussi son élargissement géographique, au-delà du diocèse, à l'ensemble du Dauphiné.

45. À partir de E. Pilot de Thorey, *Prieurés...*, *op. cit.*, dont le travail porte aussi sur l'Ancien Régime.

Annexes

Tableau 1 : Prieurs et chanoines de l'ordre de Saint-Martin de Miséré.

	PRIEURS	Simple chanoines n'étant jamais devenus prieurs
xiii ^e siècle	<ul style="list-style-type: none"> – Anselme⁴⁶ (Saint-Bernard 1217-1224) – Eustache⁴⁷ (SMM 1224-1248) – Soffrey d'Arces (I1, SMM 1252) – Guillaume de Commiers⁴⁸ (SMM 1255-1266) – Soffrey de Commiers⁴⁹ (SMM 1269-1270) – Soffrey d'Arces (I2 Bassens / Corenc 1289-1291) – Guillaume de Seyssel⁵⁰ (SMM 1287-1297) 	<ul style="list-style-type: none"> – Roudet d'Avallon⁵¹ (1275)
xiv ^e siècle	<ul style="list-style-type: none"> – Albert de Royn⁵² (Villard-Benoît 1303, Saint-Bernard 1318) – Aynard Paste⁵³ (Saint-Pierre-d'Entremont 1307) – Guiffrey de Quaix⁵⁴ (Saint-Hilaire, 1307) – Pierre de Royn⁵⁵ (SMM 1307-1314) – Aymar de Seyssel⁵⁶ (SMM, 1318) – François de Royn⁵⁷ (Champagnier 1329) – Guigues de Royn⁵⁸ (Champ 1337) – Guy de Seyssel⁵⁹ (SMM 1318-1344) – Jean d'Arces (I3 SMM 1344) – Gilet Ismidon⁶⁰ (Champagnier puis Lans 1347) – François d'Arces (I3 Corenc 1347, SMM 1360) 	<ul style="list-style-type: none"> – Roudet d'Arces (I2, sd) – Guy d'Arces (I3, sd) – Humbert Pachoud⁶¹ (1345) – Mermet de Montfort⁶² (1345) – Thomas de Montfort⁶³ (1345) – François de Royn⁶⁴ (1346)

46. Pilot, 254.

47. Pilot, 277-278, 299, Trépier, 128.

48. Pilot, 300.

49. Pilot, 300-301.

50. Pilot, 75, 301.

51. Pilot, 165.

52. Pilot, 254 (et erreur p. 439 où il le dénomme Albert d'Arces, ainsi que le prouve l'acte d'union de 1303 du monastère de Chalais à celui de la Grande-Chartreuse où Albert de Royn est présent comme témoin, Regeste, III, 16264.

53. Pilot, 340.

54. Pilot, 259.

55. Regeste, III, 18665, Pilot, 302.

56. Pilot, 302.

57. Pilot, 48.

58. Pilot, 42.

59. Regeste, VI 35290.

60. Regeste, VI, 34936.

61. 63. Regeste, VI, 33896.

62. 64. Regeste, VI, 33864.

63. 65. Regeste, VI, 33889.

64. 66. Regeste, VI, 34772, 35436. François de Royn était par ailleurs prieur de Saint-Laurent en Beaumont.

xiv ^e siècle	<ul style="list-style-type: none"> – Jean d'Arces (I4 Thoiry, 1372, SMM 1367-1372) – Etienne du Pont⁶⁵ (Saint-Pierre-d'Entremont 1372-1383) – Guigues Fabre⁶⁶ (Lans, 1339) 	<ul style="list-style-type: none"> – Aymeric de Lay⁷⁹ (1347) – Humbert des Granges⁸⁰ (1389) – Ainard des Prés⁸¹ (1392)
xv ^e siècle	<ul style="list-style-type: none"> – Hugues d'Arces (I4 Thoiry 1384, SMM 1385-1427, Montjoux 1393-1427) – Jean d'Arces (I5 SMM 1427-1438, Montjoux 1427-1438) – François d'Arces (II5, Champ 1410) – Jean Rostaing⁶⁷ (Lans, 1410) – Arthaud d'Arces (II5, Champ 1426-1443) – Aimar d'Arces (II5, Thoiry 1400) – Morard d'Arces (II5, Thoiry sd) – Jean de Grolée⁶⁸ (SMM et Montjoux 1438-1458) – Jean II de Grolée⁶⁹ (SMM et Montjoux 1458-1477) – Antoine Barbier⁷⁰ (St-Pierre d'Entremont, 1463) – Jean Salvaing⁷¹ (Champ 1488) – Jean de Bardonnèche⁷² (Corenc 1442) – François de Savoie⁷³ (SMM et Montjoux 1477-1490) – Louis de Savoie⁷⁴ (SMM et Montjoux 1490-1502) – Philippe de Savoie⁷⁵ (SMM et Montjoux 1502-1507) – Philippe de Commiers⁷⁶ (Corenc 1497) – Pierre Revol⁷⁷ (Lans, 1488) – Antoine de Roussilon⁷⁸ (Saint-Pierre-d'Entremont 1495) 	<ul style="list-style-type: none"> – Antoine Barbier⁸² (– Aimeric d'Arces (I5 sd) – Guigues d'Arces (III4 sd). – Claude Morard d'Arces (M1 sd) – Michel Morard d'Arces (M2 sd) – Humbert Acquin⁸³ (1422) – Guigues Revol⁸⁴ (1488)

65. Pilot, 341.
66. Pilot, 172.
67. Pilot, 172.
68. Pilot, 307-308.
69. Pilot, 308.
70. Pilot, 341.
71. Pilot, 44.
72. Pilot, 79.
73. Pilot, 308-309.
74. Pilot, 309.
75. Pilot, 309.
76. Pilot, 79.
77. Pilot, 173.
78. Pilot, 341.
79. Regeste, VI, 35154.
80. Pilot, 281.
81. Pilot, 76.
82. Sailler, 41.
83. Pilot, 233.
84. Pilot, 173.

Ce tableau synthétise et complète quelque peu la précieuse liste établie par E. Pilot de Thorey (*Les prieurés de l'ancien diocèse de Grenoble...*, *op. cit.*). Il n'a nullement la prétention d'être exhaustif: le chantier est ouvert, que d'autres devront poursuivre par un dépouillement plus systématique des archives des prieurés de l'ordre. Pour ce qui concerne les Arces, il convient de se référer au tableau 2 pour trouver les références. Les références abrégées sont les mêmes que pour ce tableau-là.

Tableau 2 : Prolégomènes à une prosopographie de la famille des Arces.

<p>xiii^e siècle</p>	<p>(10) Hugues (1216) seigneur d'Arces (11) Guiffrey (moine Domène) (11) Soffrey⁸⁵ (chanoine ND 1239/sacristain ND / prieur SMM 1252) (11) Morard (chanoine Oulx) (11) Emphélyse (moniale cistercienne aux Ayes de Crolles / prieure des Ayes) (11) Guignes⁸⁶ (seigneur à La Terrasse, Biviers, Arces 1278-1313)</p>	<p>(III1) Aimon⁸⁷ (frère de Guignes II, seigneur Froges, Domène, Theys, La Pierre 1287)</p>
<p>xiv^e siècle</p>	<p>(12) Soffrey⁸⁸ (chantre ND 1293 / prieur La Roche de Vif 1303-1307 / prieur Bassens 1307 / prieur Saint-Pierre 1389 / prieur Corenc 1289-1297) (12) Roudet (chanoine SMM) (12) François⁸⁹ (chanoine ND 1307, prieur La Roche 1317) (12) Hugues⁹⁰ (châtelain de La Terrasse 1307) (13) Monard⁹¹ (enterré à SMM, châtelain delphinal, vi-bailli de Briancçon 1330-1336, seigneur de St-Ismier) (13) Jean⁹² (chanoine Augustins d'Avignon 1343 / chanoine St-André / chanoine ND / infirmier ND / prieur SMM 1344) (13) Aimar⁹³ (chanoine ND 1340-1368, capiscol de Notre-Dame, prieur de l'Aumône, prieur de la Madeleine 1343-1377, administrateur du château de Bouquéron-Corenc) (13) François⁹⁴ (chanoine ND / chanoine SMM 1350 / prieur Corenc 1347 / prieur Le Touvet / prieur SMM 1360) (13) Soffrey⁹⁵ (prieur de Domène 1374, prieur d'Oyeux) (13) Guy (chanoine SMM) (13) Hugues⁹⁶ (prieur Le Bourget 1343) (IV4) Louis (fonde la chapelle St-Georges à SMM et s'y fait inhumier) (14) Jean⁹⁷ (prieur Thoiry 1372, SMM 1367-1372)</p>	<p>(III2) Soffrey⁹⁹ (vassal comte de Genève, châtelain de Chabeuil, châtelain de Réaumont, châtelain de Grenoble, châtelain de Veynes, châtelain de Valchison, conseiller delphinal, maréchal du Dauphiné, bailli de Briancçonnois, seigneur à Domène, La Pierre et Réaumont, 1314-1345) (III3) Soffrey¹⁰⁰ (moine-prieur Barnave diocèse de Die) 1345) (III3) Arthaud⁰¹ (seigneur à Réaumont et Domène, La Pierre, Theys 1348). (III3) Eglantine (moniale Montfleury) (III3) Jean¹⁰² (chanoine ND) (III3) Pierre¹⁰³ (moine Domène)</p> <p>(II4) Arthaud⁸⁸ (frère de Louis I4, châtelain de Briancçon, élu aux états de la principauté, 1383-1410, seigneur d'Arces, teste en 1410)</p>

<p>xv^e siècle</p>	<p>(14) Hugues¹⁰⁴ (prieur Thoiry 1384, prieur SMM 1385-1427, prévôt Montjoux) (14) Almeric¹⁰⁵ (chanoine SMM, prévôt d'Oulx 1427) (15) Hugues (seigneur de La Bâtie-Meylan, fondateur hôpital Montbonnot) (15) Louis¹⁰⁶ (s'abstient à Anthon, seigneur à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, seigneur du Molard et de Bernin 1449) (15) Claude¹⁰⁷ (s'abstient à Anthon – ? ↗, seigneur de Biviers, à Saint-Martin d'Hères et Antrains 1452) (15) Hugues (seigneur de la Bâtie-Meylan 1441) (15) Jean¹⁰⁸ (chanoine Saint-André, chanoine SMM, prieur SMM 1427-1438, prévôt de Montjoux 1427-1438, fondateur hôpital Montbonnot, archevêque de Tarentaise 1438-1454, cardinal 1449) (16) Bon¹⁰⁹ (seigneur de la Bâtie-Meylan 1447-1452)</p>	<p>(115) Soffrey¹¹⁰ (seigneur d'Arces, fondateur hôpital Montbonnot 1445, bailli de Briauçonnais 1414-1445, châtelain de Césane-Valcluson 1399-1414, bailli de Briauçonnais 1414-1446) (115) Pierre¹¹¹ (châtelain de la Roche-de-Glun 1420, seigneur à La Roche-de-Glun et Vienne) (115) François¹¹² (prieur Champ 1410, prieur St-Jeoire 1415-1429) (115) Arthaud¹¹³ (chanoine ND, infirmier ND, prieur Champ 1426-1443, procureur puis vicaire général de Jean 15) (115) Aimar¹¹⁴ (chanoine ND 1409 / prieur Thoiry / prévôt d'Oulx 1400-1430) (115) Morard (prieur Thoiry) (116) Claude (seigneur à La Roche-de-Glun, seigneur d'Arces et à Antrains 1473, châtelain de La Roche-de-Glun 1490) (116) Soffrey (chanoine ND)</p>	<p>(1114) Guigues¹¹⁵ (chanoine SMM, prieur de Semsales) (1114) Catherine (moniale Prémol) (1114) Morard (chanoine ND) (1114) Arthaud (seigneur à Réaumont et Arces 1430) (1115) Claude¹¹⁶ (s'abstient à Anthon, teste en 1431) (1115) Louis¹¹⁷ (s'abstient à Anthon, 1430)</p>	<p>(M1) Claude Morard¹¹⁸ (chanoine SMM) (M2) Michel¹¹⁹ (chanoine SMM / chanoine ND)</p>
<p>xv^e siècle</p>	<p>(17) Claude¹²⁰ (abbé Boscodon, prieur de Saint-Chef, de Saint-Pierre, de Champagnier, de Commiers, de Vizille, élu non confirmé d'Embrun 1512) (17) Jean (seigneur de la Bâtie-Meylan 1529) (18) Philibert (docteur en lois, seigneur de la Bâtie-Meylan) (18) Antoine (le « chevalier blanc » 1507) (19) François (seigneur de la Bâtie-Meylan)</p>	<p>(118) Nicolas (chanoine de St-Barnard) (118) Claude (moine à Saint-Pierre-de-Vienne)</p>	<p>(1116) Guigues (moine Domène, moine Saint-Chef, prieur Vizille) (1116) Soffrey (moine Saint-Pierre-de-Vienne) (1116) Claudine (moniale Montfleury)</p>	

Notes tableau 2

85. Sailler, 73, Pilot, 299.
86. Regeste III, 11890, 11896.
87. Regeste III, 13197.
88. Regeste III, 13579, 13784, 14246, 16264, 17101, 17191. Pilot, 78.
89. Regeste IV, 19867, VI, 35867.
90. Pilot, 79.
91. Regeste V, 25248, Paravy, vol. 1, 555.
92. Regeste, VI 30545, 32204, 35422, Pilot, 303.
93. Regeste VI, 30377, 30545, 32202, Pilot, 111, 128, 132. B 4446, procédure de 1368 à propos de la juridiction de Bouquéron, dont il est administrateur.
94. Pilot, 303, 388, Regeste VI, 35154, 36085. Mentionné dans l'enquête de 1389: B 4286.
95. Pilot, 111.
96. Regeste, 31941, Pilot, 303.
97. Pilot, 303, B 4286 (enquête de 1389).
98. Paravy, vol. 2, 963, Pilot, 59.
99. Regeste IV, 18612, 19644, 19759, 21531, 22205, 22582, 22936, 23646, 24163, V, 29511, 30130 {NB: toutes les références ne sont pas notées pour ce personnage qui a joué un rôle essentiel à la cour des deux derniers dauphins indépendants}.
100. Regeste VI, 34012, 35895.
101. Regeste VI, 35895.
102. Mentionné par Letonnelier, 1286, pour la répartition de biens dans le mandement du Platier en 1396 (registre B 2957, consulté mais l'acte n'a pas été retrouvé).
103. Mentionné par Letonnelier, 1286, pour la répartition de biens dans le mandement du Platier en 1390 (registre B 2957, consulté mais l'acte n'a pas été retrouvé).
104. Pilot 303-305, Inv. 546. B 4286, enquête de 1389.
105. Pilot, 305.
106. B 3005 f° 371 (référence fournie par René Verdier).
107. B 3005 f° 371 (référence fournie par René Verdier), Pilot², 230.
108. Pilot, 306, Paravy, vol. 1, 183.
109. Pilot, 305, Pilot², 530.
110. Pilot², 26, 205.
111. B 3005, f° 377 v° (référence fournie par René Verdier).
112. Pilot, 42, 248, Trépier, 143.
113. Pilot, 42, 248.
114. Trépier, 682.
115. Semsales dépend de l'ordre de Montjoux.
116. B 3005, f° 372 v° (référence fournie par René Verdier).
117. B 3005, f° 372 v° (référence fournie par René Verdier).
118. Pilot, 129.
119. Pilot, 129.
120. Paravy, vol. 1, 112.

Principes ayant présidé à la confection de ce tableau : ce travail a pour but d'ouvrir un chantier, non de le clore. Cette prosopographie constitue en effet une recherche dont l'ampleur dépasse largement l'ambition d'un simple article. Le point de départ de notre enquête a été la généalogie de Guy Allard (*Histoire généalogique des familles de Simiane, Boffin, Arces, Morard...*, vol. 2, Grenoble, 1672, p. 57-119 pour les

Arces et 121-140 pour les Morard) dont la fragile fiabilité a été souvent rappelée par l'historiographie dauphinoise. En utilisant tous les inventaires et ouvrages scientifiquement reconnus à notre disposition, nous avons donc vérifié point par point ce qui pouvait l'être. Les originaux ont donc été très peu sollicités à ce stade de l'enquête. Les noms qui ne comportent pas de référence en note ne sont signalés que dans Guy Allard. Les branches que nous avons identifiées correspondent respectivement aux branches I, II et IV de Guy Allard.

Toutes les cotes d'archives sont conservées aux archives départementales de l'Isère. Les laïcs sont indiqués en italique, les ecclésiastiques en romain.

Les inventaires et ouvrages mentionnés sont abrégés de la sorte :

- U. Chevalier, *Regeste dauphinois...*, *op. cit.* : Regeste, n° de tome, n° d'article.
- G. Letonnelier, *Répertoire des registres du fonds de la chambre des comptes du Dauphiné*, Grenoble, 1947 : Letonnelier, n° de notice.
- P. Paravy, *De la chrétienté romaine...* *op. cit.* : Paravy, p.
- E. Pilot de Thorey, *Les prieurés de l'ancien diocèse de Grenoble...*, *op. cit.* : Pilot, p.
- E. Pilot de Thorey, *Catalogue des actes du dauphin Louis II, devenu le dauphin Louis XI relatifs à l'administration du Dauphiné*, 2 tomes, Grenoble, 1899 : Pilot², n° de l'acte.
- G. Sailler, *Montbonnot Saint-Martin. Regards sur l'histoire et le patrimoine d'une commune du Grésivaudan*, Paris, 2012 : Sailler, p.
- Abbé Trépier, *Recherches historiques sur le décanat de Saint-André (de Savoie) et sur la ville de ce nom ensevelie au XIIIe siècle sous les éboulis du Granier*, Chambréry, 1878 (*Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Savoie*, 3^e série, t. VI) : Trépier, p.